

# Développement durable et industrie forestière

L'auteur de cette lettre d'opinion est le biologiste Jacques Prescott, conseiller expert en biodiversité et en développement durable, ainsi que professeur associé à la Chaire en éco-conseil de l'UQAC. Ce dernier réplique ainsi à une lettre du professeur Martin-Hugues St-Laurent, de l'Université du Québec à Rimouski, parue dans notre édition du 26 octobre sous le titre «Chambre d'écho et dénielisme».

Dans une lettre d'opinion publiée par *Le Quotidien*, le professeur Martin-Hugues St-Laurent, spécialiste du caribou, m'accuse publiquement de ne faire l'écho de faussetés et de dénielisme concernant la survie du caribou forestier. J'aurais souhaité que le professeur St-Laurent, dont la qualité des travaux scientifiques ne fait aucun doute, prenne d'abord connaissance du contenu de ma présentation au congrès de l'Association forestière Saguenay-Lac-Saint-Jean (AFSAGLAC) plutôt que de se fier aux seuls propos d'un journaliste à qui je n'ai pas accordé d'entrevue. Il pourra de toute façon l'écouter d'ici peu sur le site de Mixte sur Internet puisque le tout a été enregistré. Il est dommage que le professeur St-Laurent se fasse

lui-même l'écho d'une information sans l'avoir vérifiée. Je suis un partisan de la protection des espèces en péril et constate comme vous tous la précarité de la situation des caribous. Déjà en 1978, j'ai inscrit le caribou de la Gaspésie sur la première liste des espèces menacées au Québec et j'ai produit par l'Association des biologistes du Québec la première étude sur le statut de cette population de caribous. J'ai aussi milité activement pour l'adoption de la loi québécoise sur les espèces menacées et vulnérables, adoptée en 1989. Dans ma présentation aux membres de l'AFSAGLAC, je n'ai pas nié que le caribou forestier est en situation précaire ou menacé, mais que les activités forestières n'ont aucun impact sur

ces animaux, j'ai simplement dit que la cause de cette situation est difficile à corriger compte tenu des multiples paramètres qui la déterminent. J'ai par exemple mentionné l'épisode d'auroch qui afflige les rennes de Sibérie, cause, semble-t-il, par la fonte du pergélisol qui a libéré une bactérie mortelle jusque-là congelée dans le substrat. En science, la certitude absolue est très rare et les faits nouveaux nous amènent à poser de nouvelles questions. J'ai invité les forestiers à poursuivre et à intensifier leurs efforts pour protéger la biodiversité forestière et rappelé nos engagements internationaux, nationaux et provinciaux à cet égard. Je les ai invités à continuer d'appuyer les principes et les objectifs de la loi québécoise sur les forêts, qui stipule notamment que l'aménagement forestier doit préserver la diversité biologique. Je les ai encouragés en particulier à contribuer à l'établissement d'un réseau daires protégés reliées entre elles par des corridors verts. Je les ai invités à redoubler de suivi et l'évaluation des impacts de leurs activités sur les écosystèmes et à investir davantage dans la



Le biologiste Jacques Prescott invite les forestiers à poursuivre et à intensifier leurs efforts pour protéger la biodiversité forestière, rappelant les engagements internationaux, nationaux et provinciaux.

recherche et développement et dans l'innovation. Je considère que l'industrie forestière du Québec est l'une des plus écoresponsables dans le monde. Elle doit toutefois poursuivre ses efforts dans une perspective d'amélioration continue pour maintenir son statut d'industrie exemplaire. Dans cette optique, elle doit renforcer

son partenariat avec les divers paliers de gouvernement, les collectivités locales, les Premières Nations, les groupes environnementaux et le milieu scientifique. Phitôt que de nous enfoncer dans des débats conflictuels, voyons ensemble comment nous pouvons assurer le développement durable de l'industrie forestière et la survie des espèces en péril.

## ” CARREFOUR DES LECTEURS

### La Bonante et ses 50 ans

Rares sont les revues littéraires au Québec qui franchissent le cap des 50 ans d'existence. La revue *La Bonante*, du département des arts et lettres de l'Université du Québec à Chicoutimi, a réussi cet exploit. En fait, elle a le même âge que l'UQAC qui fut fondée en 1969. On a souligné donc ce double anniversaire le 26 avril dernier à l'occasion du Salon du livre du Saguenay-Lac-Saint-Jean et ce fut le moment de procéder au lancement de la revue 2019 de *La Bonante*. Je n'ai malheureusement pas pu assister à cet événement qui me tenait à cœur. J'aurais tellement aimé être présent. On retrouve donc dans *La Bonante*, comme d'habitude, les textes lauréats des deux concours organisés par le département des arts et lettres. On parle ici des concours du meilleur texte de quatre lignes et du meilleur texte de trois pages. Les dix concours sont gagnés en popularité au fil des ans et ils sont ouverts aux auteurs de la région et au Québec

qui n'ont pas encore publié d'ouvrage littéraire. Depuis 1985, je participe aux deux concours de *La Bonante*. Pour moi, c'est une motivation de plus à coucher sur papier de nouveaux textes littéraires. C'est un beau prétexte de création en fait. Écrire un texte de quatre lignes, entre autres, est un fort beau défi à relever. Un exercice littéraire qui aurait su plaire à nul autre que Raymond Queneau qui a écrit le superbe livre *Exercices de style*. Malgré quelques années difficiles, le département des arts et lettres de l'UQAC a su porter à bout de bras sa revue et ses deux concours. Je voudrais lui saluer haut et fort la contribution et le travail accompli en ce sens par des professeurs ou des directeurs du département. Je pense tout d'abord à des pionniers tels que Jean-Pierre Vidal, qui en est le fondateur et à Jacques Boivin. Et plus récemment, à Cynthia Harvey, professeure et directrice actuelle du département qui a su donner un élan nouveau depuis quelques années à *La Bonante* et à ses deux concours. C'est avec grande

émotion que les féliciter et que je souhaite longue vie à *La Bonante*. **Yvan Giguère** Saguenay **Hydro-Québec complice** En voulant fournir 550 mégawatts de puissance de notre hydroélectricité, 24 heures sur 24 et sept jours par semaine, pendant au moins 25 ans fermes, pour la liquéfaction de gaz de facturation venant de l'Ouest canadien, Hydro-Québec se retrouve à être complice d'un projet d'une autre époque qui fait reculer le Québec dans ses objectifs de diminution de gaz à effet de serre (GES), tout en permettant d'exporter 11 millions de tonnes d'énergies fossiles sur les marchés internationaux. Il serait proprement scandaleux et complètement contraire à son mandat que notre société (État) désorme cette énergie pour permettre que fonde encore plus dans l'utilisation d'énergies fossiles. En plus de gaspiller cette énergie plus propre, qui pourrait être utilisée

plus judicieusement en la mettant au service de réelles actions pour lutter contre les changements climatiques, entre autres, à la conversion des modes de transports, cette opération de « collaboration » avec des producteurs d'énergies fossiles serait une aberration financière et une subvention directe à des compagnies de propriété américaine. En effet, en hypothéquant plus de 5 TWh d'énergie, l'équivalent du 2/3 de la production des nouvelles installations sur la rière Romaine sur la Côte-Nord (8 TWh), Hydro-Québec poserait un geste contraire à toute politique énergétique responsable protégeant l'utilisation de notre patrimoine hydroélectrique pour la lutte aux changements climatiques. Seulement en regard du prix de vente au tarif « grande industrie » à 0,033 le kilowattheure, cela représenterait une perte nette d'environ 295 millions \$ annuellement par rapport au coût du kilowattheure de production établi à l'époque de la présentation du projet La Romaine (0,09 \$ le kWh, BAPE, février 2006, estimé à l'époque et qui dépasse probablement le 0,12 \$ en coûts réels actuels, en tenant compte

du coût de raccordement du projet La Romaine). Aussi, l'utilisation éventuelle de l'électricité pour l'usine de liquéfaction permettrait au promoteur d'économiser 10% du gaz acheminé dans le gazoduc venant de l'Ouest et ainsi d'augmenter ses ventes à l'exportation, sur d'autres continents, lui procurant des revenus supplémentaires. Ce 10% de gaz, qui ajouterait 3,5 MT annuellement au bilan des émissions de GES local, supposément sauvé par l'hydroélectricité utilisée par l'usine, serait simplement déplacé pour consommation ailleurs dans le monde et générerait tout de même des GES de 3,5 MT/annuellement. C'est donc par une subvention directe d'environ 295 millions \$ et indirecte de 265 millions \$, que Hydro-Québec sert les intérêts d'une compagnie américaine et se colle aux stratégies de fuites avant de l'industrie fossile nord-américaine. Par le fait même, le virage énergétique du Québec se trouve directement compromis. **Jean Paradis** **Fondateur de Mégawatts** **Alma**

